

**Délibération du Conseil Municipal****D.2023 - 36****Commune de LAUZERTE****ACTE : 7.10.1**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE  
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE A BASSO-GUICHARD  
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MME BOURCIER  
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES – REVISION DES TARIFS ET DE LA CONVENTION DE LOCATION**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire, il convient de procéder à l'augmentation de certains tarifs. Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, etc.) amènent à une réévaluation du tarif de la location. Monsieur le maire propose de revoir également à la hausse le montant de la caution et de rajouter une caution pour le ménage.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs correspondants.

<b>TARIFS 2022 - Pour information</b>			
<b>SALLES</b>	<b>Association du canton et de la communauté de communes QPS (1)</b>	<b>Particulier du canton et de la communauté de communes QPS (2)</b>	<b>Association et particulier hors canton et hors communauté de communes QPS</b>
Salle de jeux tranquilles ("Salle des Fêtes")	200 €	100 €	300 €
Salle conférence (Salle "Eglantine")	80 €		100 €
Frais chauffage	80 €		154 €
Cuisine	100 €		

Gymnase	150 €		
Chèque caution	200 €		
<p>1) Pour les associations de la commune, la première utilisation annuelle sera gratuite, chauffage et cuisine compris.</p> <p>2) Il ne sera accordé aux particuliers du canton et de la communauté de communes Quercy Pays de Serres qu'une location par an au tarif préférentiel. Les locations suivantes se feront au tarif association et particulier hors canton et hors communauté de communes</p>			
<b>PROPOSITION DE TARIFS 2023</b>			
SALLES	Association de la commune et de la communauté de communes QPS (1)	Particulier de la commune et de la communauté de communes QPS (2)	Association et particulier hors commune et hors communauté de communes QPS (3)
Salle de jeux tranquilles ("Salle des Fêtes")	200 €	100 €	500 €
Salle conférence (Salle "Eglantine")	80 €		150 €
Frais chauffage	100 €		180 €
Cuisine	100 €		
Gymnase	150 €		
Chèque caution dommages éventuels	1000 €		
Chèque de caution ménage	200 €		
<p>1) Pour les associations de la commune, la première utilisation annuelle sera gratuite, chauffage et cuisine compris.</p> <p>2) Il ne sera accordé aux particuliers du canton et de la communauté de communes Quercy Pays de Serres qu'une location par an au tarif préférentiel. Les locations suivantes se feront au tarif association et particulier hors canton et hors communauté de communes</p> <p>3) Le maire se réserve le droit d'étudier les demandes de dérogation aux tarifs prévus, pour les associations extérieures à but humanitaire ou d'utilité publique, également pour toute demande non prévue au présent règlement.</p>			

L'encaissement de ces recettes se fera par la régie de recettes du budget Animations-Communication. Monsieur le Maire, par la délibération N°D2020.06.12-07, a autorisé pour modifier cette régie et définir les modalités d'encaissement.

### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

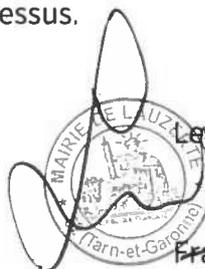
- **DECIDE** : de réévaluer les tarifs de location de la salle des fêtes, de revoir également à la hausse le montant de la caution et de rajouter une caution pour le ménage et d'affecter les recettes correspondantes à la régie de recettes du service animations-communication
- **ACCEPTÉ** : le montant de ces tarifs à compter du 5 avril 2023.

- **FIXE** : les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes applicable à partir du 5 avril 2023.

TARIFS 2023			
SALLES	Association de la commune et de la communauté de communes QPS (1)	Particulier de la commune et de la communauté de communes QPS (2)	Association et particulier hors commune et hors communauté de communes QPS (3)
Salle de jeux tranquilles ("Salle des Fêtes")	200 €	100 €	500 €
Salle conférence (Salle "Eglantine")	80 €		150 €
Frais chauffage	100 €		180 €
Cuisine	100 €		
Gymnase	150 €		
Chèque caution dommages éventuels	1000 €		
Chèque de caution ménage	200 €		
<p><b>1)</b> Pour les associations de la commune, la première utilisation annuelle sera gratuite, chauffage et cuisine compris.</p> <p><b>2)</b> Il ne sera accordé aux particuliers du canton et de la communauté de communes Quercy Pays de Serres qu'une location par an au tarif préférentiel. Les locations suivantes se feront au tarif association et particulier hors canton et hors communauté de communes</p> <p><b>3)</b> Le maire se réserve le droit d'étudier les demandes de dérogation aux tarifs prévus, pour les associations extérieures à but humanitaire ou d'utilité publique, également pour toute demande non prévue au présent règlement.</p>			

- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


  
 Le Maire,  
 François LE MOING